



Invitation Presse - 7 octobre 2009

ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE LILLE

Des consultations gratuites sur la Métropole Lilloise (Lille, Seclin, Haubourdin, Cysoing, Halluin, Quesnoy-sur-Deûle) offertes par le Barreau de Lille

Le Barreau de Lille crée 6 antennes d'avocats pour l'assistance et la défense des victimes

**Point Presse à la Maison de l'Avocat
Mercredi 7 octobre 2009 à 11 H 00**

En présence de :

René DESPIEGHELAERE, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Lille
Bernard DELABY, Maire d'Haubourdin
Bernard DEBREU, Maire de Seclin
Roger LEFEBVRE, Maire de Quesnoy-sur-Deûle
Jean - Luc DEROO, Maire d'Halluin
Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing

L'Ordre des Avocats au Barreau de Lille innove en proposant au grand public des consultations gratuites pour l'assistance des victimes avec un réseau d'antennes dans la métropole lilloise : Lille, Seclin, Cysoing, Quesnoy-sur-Deûle, Haubourdin et Halluin. Une initiative du même ordre a été mise en place au Barreau de Bobigny en 2008.

Les victimes furent, pendant de longues décennies, les grandes absentes du procès pénal. Renforcé par la loi du 15 juin 2000, le droit des victimes s'est considérablement développé et il prévoit, notamment, la possibilité pour les victimes d'obtenir une indemnisation.

Dans son acception large, est victime : toute personne qui se trouve face à une situation difficile et choquante. Cela inclut les victimes d'atteintes physiques (agressions, viols...), les victimes d'atteintes psychologiques (harcèlement moral....) et, on le sait moins, toute personne ayant subi des dégâts matériels (dommages immobiliers, mobiliers, perte d'activité commerciale suite à une dégradation, extorsions de fonds...).

40 avocats spécialisés dans le droit des victimes

Les avocats du Barreau de Lille entendent apporter aujourd'hui une réponse forte, une qualité de service inédite à cette partie du droit. Au sein de l'Ordre lillois, une Commission Droits des Victimes rassemble en effet pas moins de 40 avocats spécialisés dans cette matière avec une formation spécifique qui garantit une qualité de service optimale. Ce sont ces avocats qui interviendront dans le cadre de ces consultations.

La procédure est simple. On appelle un numéro dédié. C'est la maison de l'Avocat qui dirige et qui fixe les rendez-vous, qui ont lieu soit à la Maison de l'Avocat soit dans les cinq autres antennes (les mairies de Seclin, Haubourdin, Cysoing, Quesnoy-sur-Deûle, Halluin).



Les avocats reprennent leur place auprès des victimes

Avec cette initiative, les avocats confortent leur présence auprès des victimes dans le prolongement des actions antérieures... L'Ordre des Avocats au Barreau de Lille a notamment signé une « convention d'aide et d'assistance aux victimes » avec les associations d'aide aux victimes de Lille, Roubaix et Tourcoing. Le texte prévoit de « rechercher les moyens les mieux adaptés à mettre en œuvre pour garantir à la victime l'expression de ses droits ».

Le rôle des Avocats est de prodiguer les conseils et consultations nécessaires à chaque victime pour la pleine connaissance de ses droits, en vue de la réparation des dommages qu'elle a pu subir, ainsi qu'une assistance et une représentation en justice.

Un service confidentiel pour toute victime quelles que soient ses ressources

La consultation est gratuite, prise en charge par l'Ordre, et vise à proposer le recours à un avocat à toute victime, quelles que soient ses ressources. La consultation est totalement confidentielle. Si on souhaite ensuite confier son dossier à l'avocat, celui-ci exerce son droit de suite et prend en charge le client de manière classique.

L'objectif est également de faire connaître et de populariser cette notion de droit des victimes. Car on le sait, il n'est souvent pas facile pour les victimes de reconnaître, de prendre conscience et d'exprimer le fait que l'on est bien dans ce cas...

Enfin, cela permet au Barreau de remettre en lumière l'avocat des victimes par rapport à un avocat des prévenus autrement plus populaire auprès du grand public et des médias.

Permanences :

Lille - Maison de l'Avocat : tous les mercredi matins, de 9 h 00 à 12 h 00

Seclin - Mairie : le deuxième vendredi du mois, de 9 h 00 à 12 h 00

Cysoing - Mairie : le troisième jeudi du mois, de 14 h 00 à 17 h 00

Quesnoy-sur-Deûle - Mairie : le premier mardi du mois, de 9 h 00 à 12 H 00

Haubourdin - Mairie : le deuxième lundi du mois, de 13 h 30 à 16 h 30

Halluin - Mairie : le quatrième mercredi du mois, de 14 h 00 à 17 h 00

Un seul numéro de téléphone : 03 20 55 09 55

Point Presse :

Mercredi 7 octobre à 11 H 00

à la Maison de l'Avocat

8 rue d'Angleterre à Lille